



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 14 avril à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), PELLOUX Jacques, CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel (pouvoir de Mme ESPANET Martine), BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M PAYOT Jean Michel, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, Mme ESPANET Martine ayant donné pouvoir à M. NICOLAO Michel, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan et M. NICOLAS Yves.

Délibération n°2015/53

OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT EMERGENCE COMITE DE BASSIN POUR L'EMPLOI PAYS SUD/ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE. AVENANT N° 2.

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du 2012/22 du 10 décembre 2012, adoptant la convention de partenariat entre l'association Emergence Comité de Bassin pour l'Emploi Pays sud et la Communauté de Communes.

CONSIDERANT que cette convention a pour objet de confier à l'association Emergence Comité de Bassin pour l'Emploi du Pays Sud la gestion et l'animation de l'Hôtel d'entreprises.

VU les termes que ladite convention, article 3-2 : la subvention annuelle sera fixée chaque année, pendant la durée de la convention soit 3 ans, par avenant, en fonction de la charge de travail et de l'augmentation réelle des charges de fonctionnement.

VU le bilan d'actions 2014 fourni par le CBE et sa demande de renouvellement de subvention pour un montant de **6 000 €**.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** qu'une subvention d'un montant de **6 000€** sera versée à l'Association Emergence Comité de Bassin pour l'Emploi du Pays sud au titre de l'exercice 2015.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à intervenir,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à ladite subvention au budget annexe 2015 « hôtel d'entreprises ».

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jacques MARTIN.

